EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880) SEANCE DU 28/02/2023

-=-=-=

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 13/02/2023 - En exercice : 15 - Date d'affichage: 13/02/2023 - Présents : 11 - Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BERTRAND, Maire.

Étaient présents: Monsieur ALLAIRE Serge, Monsieur BERTRAND Éric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard (arrivé à 18h35), Monsieur JOZEFIAK Cyril (arrivé à 18h40), Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LETURQUE Aurélie, Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORGNET Daniel et Monsieur MORVAN Hervé.

Étaient absents:, Madame BERLEMONT Céline, Mme JACQUEMIN Muriel, Monsieur LECLERE Christian et Madame SCHMITT Patricia

Ont donné pouvoir : Mme JACQUEMIN Muriel à M. MORVAN, M. LECLERE Christian à M. BERTRAND et Mme SCHMITT Patricia à M. JOZEFIAK.

Est nommé secrétaire de séance : Madame LETURQUE Aurélie

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire soumet une proposition de modification de l'ordre du jour comme suit :

Ajout d'un point n° 8 portant sur la convention des ruches 2023

- Ajout d'un point n° 9 portant sur la demande de subvention pour remplacement de l'ordinateur à l'accueil de la mairie
- Ajout d'un point n° 10 portant sur la demande de subvention pour création d'un bâtiment pour le service technique.

Le Conseil Municipal,

Entendu par la proposition de M. Eric BERTRAND, Et en absence de contestation, ADOPTE à l'unanimité la proposition de modification de l'ordre du jour.

DELIBERATION 2023-01 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Rapporteur: Eric BERTRAND

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Éric BERTRAND, Vu l'avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022.



DELIBERATION 2023-02 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PEC AU SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur: Jean Claude LESUEUR

Afin de renforcer le service technique et au vu de l'absence d'un des agents en congé longue maladie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'une personne pouvant bénéficier d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Ce contrat d'un an à compter du 1er mars 2023 porterait sur 32 heures hebdomadaires avec une prise en charge de 40% du smic horaire brut pour un CDD de 26h par semaine.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Jean Claude LESUEUR, Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le recrutement d'un contrat PEC à temps non complet de 32h hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 01/03/2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Arrivée de M. Gérard HEMERICK à 18h35

DELIBERATION 2023-03: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2023

Rapporteur: Brigitte CUGNET

Suite à des mouvements de personnel qui ont eu lieu depuis la dernière délibération 2022/58 du 14/12/2022, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en intégrant les modifications suivantes :

- Le positionnement d'un agent à temps complet sur un poste permanent d'adjoint administratif première classe en CDD pour une durée d'un an jusqu'au 31/01/2024 au poste de secrétaire de mairie.
- L'intégration d'un contrat aidé au service technique pour un an jusqu'au 29/02/2024 en qualité d'agent polyvalent de service technique.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme Brigitte CUGNET, Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

POSTE	GRADE	FONCTION	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	DATE DE FIN DE CONTRAT	COMMENTAIRES
Permanent	Adjoint technique	Surveillante cantine / garderie	CDI	26,21/35e annualisées	х	
Permanent	ATSEM 2ème classe	ATSEM	CDD 3 ans	20.98/35 ^e annualisées	30/08/2024	
Permanent	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Secrétaire Mairie	CDD 1 an	35h/semaine	31/01/2024	
Permanent	Adjoint administratif	Assistante administrative / surveillante cantine	CDD 3 ans	30h/semaine	31/12/2025	
Permanent	Adjoint technique	Agent service technique	CDI - Fonctionnaire	35h/semaine	х	Congés Longue Maladie jusqu'au 09/03/2023 inclus
Permanent	Adjoint technique	Agent service technique	CDD 3 ans	35h/semaine	30/11/2025	
Contrat Aidé	1	Agents service technique	Contrat PEC 1 an	32h/semaine	29/02/2024	



DELIBERATION 2023-04 : Travaux rue de la Plaine : Validation Candidats Lots 1 Voirie – Lot 2 Espaces Verts

Rapporteur: M. Hervé MORVAN

Rappel du contexte :

La rue de la Plaine est située en haut de la commune sur le plateau. Elle relie la commune avec celles de Jaux et Le Meux par un réseau de voies secondaires autre que la route départementale très passagère. C'est une rue avec un certain éparpillement résidentiel insérer au milieu de champs. Dans cette rue, les aménagements de voirie n'existent pas.

Une étude de circulation globale a été réalisée en 2018, celle-ci nous a aidés à travailler sur la mise aux normes et la sécurisation de l'ensemble des usagers et tout particulièrement les plus vulnérables à savoir les piétons et les cyclistes.

Il est donc prévu l'aménagement d'une voie douce sur toute la longueur avec des passages-piétons normalisés pour les PMR (surbaissés, bandes podotactiles et potelets), la création d'un rond-point enherbé traversant pour permettre le franchissement en deux temps du carrefour reliant les trois communes, la suppression des stationnements en bordure de chaussée grâce à la réalisation d'un parking de 6 places en épis sur un espace communal en retrait de la circulation, et le ralentissement du trafic par l'installation de rétrécissement de voirie.

Une mise aux normes de la gestion des eaux pluviales par l'aménagement de caniveaux, de noues d'infiltration et de zones enherbées vers des bassins de rétention existants assurera la sécurité des usagers en cas de fortes pluies.

Des aménagements paysagers sont prévus sur tout le tracé.

Lancement du marché :

Un marché par procédure adapté a été lancé le 31 octobre 2022 avec à échéance des dépôts de dossiers au 22/11/2023 pour 14h00.

La consultation est divisée en deux lots :

Lot(s)	Désignation
01	voirie
02	espaces verts

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour chacun des lots:

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	50 %

LOT 1: VOIRIE

Évaluation des notes obtenues par les candidats :

Sociétés	Note critère Prix /50 points	Note critère Valeur technique /50 points	Note totale /100 points	Classement
RAMERY	38,50	48	86.50	3
EUROVIA	50,00	50	100	1
COLAS	46,74	48	94.74	2
Offre la moins-disante	243 911,90 €			



LOT 2: ESPACES VERTS

Évaluation des notes obtenues par les candidats :

Sociétés	Note critère Prix /50 points	Note critère Valeur technique /50 points	Note totale /100 points	Classement
HIE PAYSAGE	47.64	48	95.64	2
COMPIEGNE PAYSAGE	50	50	100	1
VERTS JARDINS DE PICARDIE	41.85	29	70.85	3
Offre la moins-disante	23 215.86 €			

Le coût global de l'opération est décomposé comme suit :

- Lot 1 : Eurovia 243 911.90€

- Lot 2 : Compiègne Paysage 23 215.86 € HT.

Ramenant ainsi le cout total de l'opération à 267 127.76€ HT.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M Hervé MORVAN, Vu l'avis Favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 1^{er} février 2023, Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou son réprésentant à signer le marché avec les entreprises ci-dessus désignées, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal.

DELIBERATION 2023-05 : TRAVAUX RUE DE LA PLAINE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET ESPACES VERTS

Rapporteur: M. Eric BERTRAND

Le prix des travaux de Voirie et d'Espaces Verts de la rue de la Plaine ont été mis à jour suite à la réception le 21 novembre 2022 des offres des candidats au marché.

Le montant des travaux du lot 1 Travaux de Voirie sont estimé à 243 911.90€ HT et du lot 2 Espaces Verts sont estimés à 23 215.86 € HT. Le coût total du marché s'élève donc à **267 127.76€ HT**.

Pour rappel, les travaux concernés par le Lot 1 travaux de Voirie rue de la Plaine permettront de mettre en place une circulation piétonne sécurisée sur des trottoirs, de prévoir un rétrécissement pour réduire la vitesse ainsi que la sécurisation de la traversée de la chaussé entre le Meux, Jaux et d'Armancourt.

Sans oublier la création de 6 places de parking permettront de garer les voitures en dehors des trottoirs.

L'objectif est de sécuriser la circulation des piétons mais également des véhicules.

En ce qui concerne le Lot 2 pour les travaux d'espaces Vert, ils permettront de finaliser et mettre en valeur les abords des travaux de Voiries qui seront réalisés, mais encore favoriseront l'imperméabilité des sols et la biodiversité dans les massifs.

Il vous est proposé de solliciter différentes structures pour obtenir une aide pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric BERTRAND, Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'autoriser le montage des dossiers de subvention auprès de la DETR, du DSIL, le Département de l'Oise, La Région Haut de France ou tout autre organisme susceptible d'accorder une aide au financement du projet des travaux de Voirie et Espaces Verts rue de la Plaine ci-dessus désigné.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2023-06: REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: M. Jean Claude LESUEUR

Les fenêtres des locaux de la mairie composées de bois sont très anciennes et leurs états actuels font l'objet de problèmes d'étanchéité et de pertes d'énergies considérables.

Une dépense de consommation de gaz dans les locaux de la mairie en 2022 est estimée à plus de 3 500.00€ TTC pour chauffer une surface utilisée de 160m² environs...

Un poste de dépense considérable pour notre commune.

(Un montage photo de l'existant est annexé au dossier).

Composées de simple vitrage, elles ne sont pas en adéquation avec la recherche constante de réalisation d'économies d'énergies que la commune met en place depuis plusieurs années.

C'est aussi un message à faire passer envers les habitants pour encourager chacun à réduire sa consommation énergétique.

Il conviendrait donc de faire remplacer les fenêtres existantes afin d'en faire ressentir les bienfaits le plus rapidement possible.

Après étude et établissement de devis comparatifs, le remplacement des fenêtres des locaux de la mairie par des fenêtres de structure mixte PVC et aluminium (fiche produit jointe) présenterait de nombreux avantages, notamment :

- Une meilleure isolation thermique qui engendrerait une baisse considérable des dépenses mais encore une économie énergétique.
- Amélioration de l'acoustique: la mairie étant située en bordure de RD13 et de la ligne SNCF Paris/Compiègne très exploitée cela favoriserait le quotidien des agents communaux, des élus et des usagers.
- Augmentation de la luminosité des locaux.
- Valorisation de l'esthétique et l'image de la commune auprès du public.
- Renforcement de la sécurité des locaux par un système anti-effraction.

Le coût du projet est estimé à 43 750.02€ HT

Il vous est proposé de solliciter différentes structures pour obtenir une aide pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Jean Claude LESUEUR, Vu l'avis Favorable de l'assemblée du conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le montage des dossiers de subvention auprès du Département de l'Oise, la Région, la Préfecture ou tout autre organisme susceptible d'accorder une aide au financement du projet des travaux de remplacement des fenêtres.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

EB

DELIBERATION 2023-07: Répartition du fond de concours de l'ARC 2023

Rapporteur: Mme CUGNET

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a décidé de reconduire le fond de concours, destiné à concourir aux projets des communes de l'Agglomération comptant moins de 2 000 habitants, sous condition de présentation de projets d'investissements.

Dans ce cadre, il est rappelé qu'en application de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il vous est proposé de solliciter le fond de concours de l'ARC pour ces investissements :

REPARTITION FOND DE CONCOURS ARC 2023

Nom Projet	Cout HT	Cout TTC	Montant des Subventions	Montant Sollicité à l'ARC HT	Reste à charge commune HT
OP 202001 - Création local technique – Bardage bois	10 000,00 €	12 000,00 €		5 000,00€	5 000,00 €
OP 202003 - Création Parking Épinette	20 000,00 €	24 000,00 €		5 409,64 €	14 590,36 €
OP 202201 - Travaux Voirie et Espaces Verts Rue de la Plaine	264 098,00 €	316 917,60 €	68 000,00 €	10 000,00€	186 098,00 €
OP202301 – Achat lave-vaisselle SDF	4 800,00 €	5 760,00 €		2 400,00 €	2 400,00 €
OP202303 – Isolation de la Mairie: fenêtres etc.	43 750,02 €	52 500,02 €		10 000,00€	33 750,02 €
OP 202306 – Ordinateur accueil Mairie	1 348,73 €	1 618,48 €		674,36€	674,37€
OP 202307 - GESCIME - Logiciel gestion du cimetière	3 032,00 €	3 638,40 €		1 516,00 €	1 516,00 €
TOTAUX	347 028,75 €	416 434,50 €	68 000,00 €	35 000,00 €	244 028,75 €

Le versement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 1/3 de la subvention sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux
- Le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Trésorier Principal et accompagné d'une copie des factures correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET, Vu l'avis favorable de l'assemblée du conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter le fond de concours de l'ARC pour un montant de 35 000€ pour les opérations d'investissement 2023 citées ci-dessus dont la dépense subventionnable est de 347 028.75 € HT.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2023-08: CONVENTION RUCHES 2023

Rapporteur: M. Eric BERTRAND

La commune d'Armancourt est engagée dans la protection de l'environnement et de la biodiversité. Pour réduire les pesticides, une action de communication est axée vers l'école et la population au travers de la protection de nos abeilles.

15 ruches ont été installées sur un terrain communal. La commune distribue un pot de miel par foyer par an.

La société EUROVIA a accepté de renouveler son partenariat de cette opération.

M. le Maire vous propose de signer une nouvelle convention avec la société EUROVIA pour l'achat du miel et la gestion des ruches installées sur Armancourt par notre apiculteur M. VALLEE.



Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND, Vu l'avis favorable du Bureau, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention avec Oise Apicole et la société EUROVIA.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION 2023-09: REMPLACEMENT ORDINATEUR ACCUEIL MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: M. Eric BERTRAND

L'ordinateur situé à accueil de la mairie a plus de dix ans.

Au-delà de son ancienneté, il a souvent des « bug » nécessitant un redémarrage et est constamment en surchauffe. Lors de leur dernier passage, le service informatique de l'ARC nous a fait remarquer qu'il risquait à tout moment de devenir hors d'usage définitivement...

Il convient d'anticiper et d'envisager le remplacement du matériel.

Il vous est proposé d'autoriser la sollicitation afin d'obtenir des aides au financement pour ce projet dont le coût est estimé à 1 348.73€ HT soit 1 618.48€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND, Vu l'avis favorable du Bureau, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le montage des dossiers de subvention auprès du département ou tout autre organisme susceptible d'accorder une aide au financement du projet de remplacement de l'ordinateur à l'accueil de la mairie.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2023-10: CREATION D'UN BATIMENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: M. Eric BERTRAND

Rappel du contexte :

Les locaux des services techniques de la commune d'Armancourt sont trop petits pour le stockage des matériels et des consommables nécessaires au bon fonctionnement des missions attribuées.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents communaux et de prévoir les futurs acquisitions de construire un nouveau bâtiment sur un terrain communal.

Par délibération n°2019-54 du conseil municipal du 12/12/2019, la décision a été prise d'accorder la possibilité à Monsieur le Maire ou son représentant de soumettre le projet auprès notamment de la DETR et du Département dans l'optique d'obtenir un soutien financier.

Le projet ayant pris du retard, il est nécessaire de reprendre une délibération plus récente en ajustant les montants. Le coût du projet est ramené à 98 675.12€ HT auquel il conviendra d'ajouter le prix pour la fourniture du bardage bois qui reste à communiquer.

Il vous est proposé d'autoriser les sollicitations auprès de la DETR, du département et de tout autre d'organisme qui permettraient d'obtenir des aides au financement pour ce projet.

E3

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND, Vu l'avis favorable du Bureau, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le montage des dossiers de subvention auprès de la DETR, du département et de tout autre organisme susceptible d'accorder une aide au financement du projet création d'un bâtiment pour le service technique.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

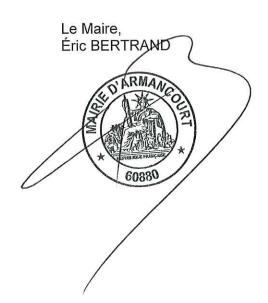
L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Divers sujets sont alors évoqués :

- Visite du sous préfet et Placo Platres le 3 mars 2023
- Délégation police de publicité à l'Arc
- Association avec LAMEORTIE pour favoriser la biodiverssité
- Distribution des sacs poubelles
- Haut de France Propre le 18 mars 2023

Monsieur le Maire lève la séance à 19h28

La secrétaire de séance, Mme LETURQUE Aurélie



Séance du conseil municipal du 28/02/2023

(Document à émarger lors du prochain conseil municipal)

DELIBERATIONS

- DELIBERATION 2023-01: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022
- DELIBERATION 2023-02: MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PEC AU SERVICE TECHNIQUE
- DELIBERATION 2023-03: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2023
- DELIBERATION 2023-04: TRAVAUX RUE DE LA PLAINE: VALIDATION CANDIDATS LOTS 1 VOIRIE LOT 2 ESPACES VERTS
- DELIBERATION 2023-05 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET ESPACES VERTS RUE DE LA PLAINE
- DELIBERATION 2023-06 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES DES LOCAUX DE LA MAIRIE
- DELIBERATION 2023-07: RÉPARTITION DU FOND DE CONCOURS DE L'ARC 2023
- DELIBERATION 2023-08: CONVENTION RUCHES 2023
- DELIBERATION 2023-09: DEMANDE DE SUBVENTION POUR REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

DELIBERATION 2023-10 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN BATIMENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le Maire, Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge	LECLERE Christian	
BERLEMONT Céline	LESUEUR Jean-Claude	
BLANCHARD Bernadette	LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte	LOMBARD Alexandra	
HEMERYCK Gérard	LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel	MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril	SCHMITT Patricia	